



Conduite à tenir pour une ouverture de porte

Par **Aznavour**, le **18/07/2008** à **04:31**

Bonjour,rrnJe suis sapeur-pompier et très souvent nous sommes appelés pour des personnes ne répondant pas aux appels. C'est soit la famille qui s'inquiète ou des voisins ou autre personnes soucieuse du bien être de l'occupant d'un domicile.rnMalheureusement nous sommes confrontés à la même question en arrivant sur les lieux.rnrnSi nous ne voyons personne par les ouvrants (fenêtres, porte-vitré ou autre) pouvons nous rentrer par effraction (en cassant un carreau, ouverture dans une porte ou tout autre dispositif) sans la présence de la police sur les lieux.rnrnSommes nous protégé par la célèbre phrase "asistance à personne en danger".rrnJe sais que vous devez être débordé par des centaines de questions, alors je vous remercie par avance du temps que vous voudrez bien me consacrer.rnrnStéphane

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **10:13**

Votre chef de corps ne peut pas vous renseigner ? Voyez alors la Direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.